



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures prises dans les domaines critiques et autres dispositions et initiatives à prendre en la matière : droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles conformément au Programme d'action de Beijing et aux textes adoptés à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Déclaration présentée par le Lobby européen des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

Le Lobby européen des femmes note avec satisfaction que la Commission de la condition de la femme examinera la mise en oeuvre des politiques et mesures qui ont été prises ces 10 dernières années afin de lutter contre la violence contre les femmes et déclare ce qui suit :

Le Lobby européen des femmes rappelle que le Programme d'action de Beijing dispose clairement que la violence à l'égard des femmes résulte de rapports de force historiques entre les hommes et les femmes et constate que, dans les 10 dernières années, la dimension sexiste de la violence à l'égard des femmes s'est amenuisée pour laisser place à des notions plus neutres qui décrivent le problème en termes de dynamique familiale (violence au sein de la famille) et/ou de politiques de

* E/CN.6/2003/1.



marchés (prostitution et autres formes d'exploitation sexuelle). Le Lobby exhorte l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies à reconnaître expressément, dans toutes leurs déclarations publiques, politiques et programmes, que la violence contre les femmes résulte directement des rapports de force entre les hommes et les femmes.

Il fait observer que, si de nombreux engagements ont été pris au cours des 10 dernières années afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes, tant au niveau régional (Union européenne) qu'international (Organisation des Nations Unies), la question du suivi de ce problème a été ignorée dans une large mesure, comme en atteste toujours l'absence de données et de statistiques systématiques sur toutes les formes de violences perpétrées contre les femmes. Il n'existe pas non plus d'analyses systématiques de l'impact de la violence sexiste sur les femmes victimes de discriminations multiples en raison de la combinaison de facteurs divers, tels que le sexe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les handicaps et la religion. Le Lobby appelle à une utilisation accrue des mécanismes existants, tels que l'établissement de rapports nationaux concernant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à l'adoption de lignes directrices en vue de faciliter la collecte de données relatives à la violence contre les femmes pour les chapitres correspondants des rapports. Il invite l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies à examiner les travaux déjà effectués dans ce domaine et, en particulier, sa proposition de mettre au point des indicateurs de progrès, afin de cerner les insuffisances et de détecter et résoudre les nouveaux problèmes qui se posent dans le cadre de la lutte contre la violence à l'égard des femmes¹.

Le Lobby estime que la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est l'une des questions les plus pressantes qui se soient posées au niveau international dans les 10 dernières années et maintient que la prostitution et la traite des femmes sont directement liées à la dépendance économique de ces dernières et aux rapports de force structurels entre les deux sexes. Les mesures prises pour lutter contre la pauvreté et contribuer à émanciper les femmes auront un impact décisif dans l'action menée pour éliminer la traite des femmes et toutes les formes d'exploitation dont elles sont victimes. Le Lobby est fermement opposé à toute mesure visant à légaliser la prostitution en tant que forme de travail sous le prétexte que les prostituées jouiront ainsi de conditions sociales et économiques meilleures. Cette façon de voir risque en effet de compromettre les progrès réalisés depuis 50 ans dans certains aspects de l'égalité des sexes. Les efforts pour lutter contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle devraient donc être pluridimensionnels et viser notamment les demandeurs, c'est-à-dire les acheteurs/clients du marché du sexe.

Enfin, le Lobby exhorte les gouvernements des États membres de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies à faire montre de vigilance face aux nouvelles formes de violence contre les femmes, telles que l'utilisation des nouvelles technologies comme moyen d'exacerber cette violence et la montée d'un fondamentalisme culturel et religieux qui porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes et compromet leur dignité et leur égalité.

¹ Lobby européen des femmes, « Towards a common European framework to monitor progress in combating violence against women », deuxième édition 2002, document établi avec le concours des experts de l'Observatoire européen sur la violence contre les femmes.